

Mention Complémentaire Employé Barman – Apprentissage

Mis à jour le 9 octobre 2023

Conditions d'entrée et prérequis

Etre âgé de 16 ans à 29 ans
révolus
Etre titulaire d'un CAP HCR ou
d'un BP service

Public visé

Être âgé de 16 ans à 29 ans
révolus (signature possible dès 15
ans si sortie de 3ème)

Rythme

Alternance

Durée en centre

400 heures

Validation

Mention Complémentaire ; Niveau
3

Modalités d'évaluation

MC Barman en contrôle en cours
de formation (CCF) et en ponctuel

Entrée et sortie permanente

Oui

Objectifs professionnels

Le titulaire de cette Mention Complémentaire est qualifié pour gérer un bar et accueillir la clientèle. Il gère les approvisionnements, les stocks et les relations avec les fournisseurs de son établissement. Il assure le nettoyage et l'entretien du bar, fait la plonge et met en service les machines réfrigérantes et les machines à café. Il guide les clients dans le choix des boissons et cocktails qu'il prépare et sert. Il encaisse les paiements, effectue le suivi des ventes et établit le relevé des ventes. L'employé barman peut travailler dans un hôtel, un bar à thème ou une discothèque. Goût du contact, bonne résistance physique pour s'adapter aux contraintes de service (horaires décalés, station debout...), voire maîtrise d'une ou deux langues sont nécessaires pour exercer ce métier. Après quelques années d'expérience, l'employé peut devenir chef barman dans un grand établissement ou prendre la direction d'un bar.

Contenu

TP Barman
Technologie du Bar
Connaissances produits
Gestion appliquée, législation
Communication
Anglais

Modalités pédagogiques

Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre complétées par des périodes de formation en entreprise dont les objectifs ont été définis en début de formation.
Formations en présentiel sur les plateaux techniques de l'UFA
Suivi de l'apprenti à l'aide du livret d'apprentissage et des visites en entreprise

Profil des intervenants

Formateurs diplômés dans le domaine enseigné

Durée

1an avec au minimum 400h de cours par année Contrat de 12 mois avec une période d'essai de 45 jours

Délais et modalités d'accès

- Rechercher une entreprise d'accueil, ne pas hésiter à solliciter l'aide de l'UFA
- Une fois l'entreprise trouvée, signer un contrat d'apprentissage
- Se présenter à l'UFA, muni du contrat, afin d'obtenir un dossier d'inscription.

Référent handicap

Mention Complémentaire Employé Barman – Apprentissage

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130
57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037